

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27 septembre 2010

4 Communauté de l'agglomération creilloise – présentation au conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public transport

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mme PAMART, M. MACHU, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, M. CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M SEGUIN

Mme FEVRIER

Mme SOKOLONSKI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMAIN

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

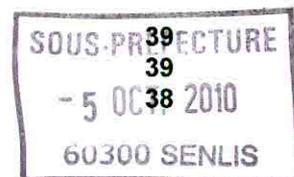
Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : M. TAHI



■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Christian GRIMBERT, conseiller municipal, expose :

La compétence « Transports urbains », y compris les mobiliers urbains nécessaires à l'organisation des transports urbains (poteaux d'arrêts, abribus, système d'information des voyageurs...) a été transmise à la communauté de l'agglomération creilloise.

Le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public transport a été adressé par son Président, le 15 juillet 2010. Il a été adopté par le conseil communautaire en date du 24 juin 2010.

Ledit rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal en séance publique.

En conséquence, vous est présenté le rapport annuel 2009 de la communauté de l'agglomération creilloise sur le prix et la qualité du service public transport, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport, ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal. Il est joint en annexe au présent rapport de présentation.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 28 mars 2006 par laquelle le conseil de communauté a proposé d'étendre, de modifier et supprimer certaines compétences,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 juin 2010, adoptant le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public transport,

Vu le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public transport, adressé à la ville le 15 juillet 2010,

Considérant que le monsieur Maire doit présenter le rapport annuel 2009 de la communauté de l'agglomération creilloise relatif au le prix et à la qualité du service public transport

Entendu le rapport de présentation,

■ Prend acte du rapport annuel 2009 de la communauté de l'agglomération creilloise sur le prix et la qualité du service public transport.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 05 OCT. 2010

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05/10/10. Signature Le Maire

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE